

APPROCHE CRITIQUE ET CONSTRUCTIVISTE DES ETUDES DE SÉCURITÉ

PAR

KEITH KRAUSE (*)

INTRODUCTION

La plupart des chercheurs en Relations internationales ont depuis plusieurs décennies considéré les études stratégiques et de sécurité comme le fief des approches réalistes et rationalistes. Les études de sécurité se sont ainsi articulées autour du principal concept du réalisme : l'équilibre des puissances. On pourrait même avancer, sans exagérer, que l'impulsion et même la principale vocation des Relations internationales (1) ont été essentiellement d'examiner les « causes de la guerre et les conditions de la paix », tandis que d'autres concepts périphériques tels que le dilemme de la sécurité, la théorie des alliances, la théorie des jeux et les limites de la coopération ont tous été repris dans un vaste programme de recherche conjuguant des observations réalistes et des méthodes rationalistes.

Toutefois, ces dernières années, des débats d'ordre théorique et méthodologique ont eu lieu dans les domaines des Sciences politiques et sociales, remettant directement et indirectement en question l'approche classique réaliste/rationaliste des études de sécurité. Cet article se veut justement un examen « critique » et « constructiviste » des questions de sécurité. Il s'agit, non pas de reprendre de manière exhaustive l'ensemble de la littérature sur les approches critiques et constructivistes des études de sécurité, mais plutôt – au-delà de la critique pure – d'illustrer, à l'aide de trois exemples détaillés (l'élaboration des politiques de sécurité dans le domaine de la prolifération et du contrôle des armes, l'impact des dimensions culturelles sur la politique et les pratiques de sécurité et enfin, l'émergence de nouveaux

(*) Professeur de politique internationale à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IHEI) de Genève.

(1) Kenneth WALTZ, *Theory of International Politics*, Addison-Wesley Reading, Massachusetts, 1979; Stephen WALT, « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quarterly*, n° 35, juin 1991, pp. 211-239.

concepts), la manière dont les chercheurs constructivistes appréhendent à la fois des sujets classiques et nouveaux dans les études de sécurité (2).

Cependant, il convient, avant d'entamer cette réflexion, d'apporter quelques précisions. En premier lieu, il apparaît important de rappeler qu'il est incorrect, d'un point de vue conceptuel, de mettre en opposition le réalisme et le constructivisme, ces deux approches ne poursuivant pas les mêmes objectifs : alors que le réalisme cherche à établir une théorie du système international, le constructivisme se veut une méthode permettant d'étudier les phénomènes politiques et sociaux (3). En deuxième lieu, soulignons que le choix fait ici de regrouper des approches très différentes des études de sécurité, sous le qualificatif commun de « constructiviste », ne témoigne pas d'une méconnaissance des vives discussions existant quant aux délimitations exactes du constructivisme dans les Relations internationales, mais relève plutôt d'un souci de montrer la diversité des approches des questions de sécurité sans vouloir engager de débat (4). Enfin, si un certain nombre de sujets et de thèmes importants sont éludés, voire passés sous silence dans le présent article, c'est que, celui-ci, loin de prétendre à l'exhaustivité, vise à aider à comprendre les préoccupations fondamentales des recherches actuelles, et à initier éventuellement ainsi d'autres recherches ou lectures dans ce domaine.

EN QUOI CONSISTE UNE APPROCHE CONSTRUCTIVISTE DES ETUDES DE SÉCURITÉ ?

Les interrogations des rationalistes s'expriment avec des « pourquoi », leur objectif étant de mettre en évidence les causes d'actes particuliers (politiques) ou de certains événements : « pourquoi la course aux armements ? », « pourquoi la formation d'alliances ? », « quels facteurs provoquent l'éclatement d'une guerre ? »... Voilà autant des questions que se posent réalistes et rationalistes classiques en matière de sécurité. Pour y répondre, ils considèrent le plus souvent les acteurs, leurs identités et leurs intérêts tels qu'ils se présentent, et mettent à jour des mécanismes déclencheurs aboutissant à certaines issues ; les paramètres (ou variables) ne sont pris en compte que s'ils ont une incidence dans la chaîne causale.

(2) Pour avoir un aperçu général des principaux arguments, cf. Keith KRAUSE, « A Critical Theory and Security Studies : The Research Program of *Critical Security Studies* », *Cooperation and Conflict*, vol. 33, n° 3, septembre 1998, pp. 299-334 ; Keith KRAUSE/Michael C. WILLIAMS, « A Broadening the Agenda of Security Studies : Politics and Methods », *Mershon International Studies Review*, vol. 40, n° 2, octobre 1996, pp. 229-254 ; Steve SMITH, « The Increasing Insecurity of Security Studies », *Contemporary Security Policy*, vol. 20, n° 3, décembre 1999, pp. 72-101.

(3) A titre d'exemple, cf. Alexander WENDT, « A Anarchy is What States Make of It », *International Organization*, vol. 46, n° 2, printemps 1992, pp. 391-425.

(4) Sur ce débat, cf. Emanuel ADLER, « Seizing the Middle Ground : Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations*, vol. 3, n° 3, septembre 1997, pp. 319-363 ; Ted HOPF, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, vol. 23, n° 1, été 1998, pp. 171-200.

De leur côté, les chercheurs constructivistes posent leurs questions avec des « comment » : « comment les acteurs composent-ils (et modifient-ils) leurs identités, et définissent-ils ainsi leurs intérêts en matière de sécurité? », « comment comprennent-ils le monde, conditionnant ainsi la menace constituée par certains facteurs et rendant logiques ou inévitables certains processus (tels que la formation d'une alliance, la lutte contre la prolifération des armes, l'éclatement d'un conflit)? » (5) Dans l'approche constructiviste, les « comment » précèdent les « pourquoi » : l'idée est d'établir, avant de faire certains choix (qui s'inscrivent dans les chaînes causales), toute une gamme d'alternatives possibles ou plausibles et de comprendre comment certains intérêts (tels que « préserver la réputation » ou « accroître son prestige ») sont définis et deviennent des facteurs déterminants. En d'autres termes, il s'agit de reconstituer la manière dont se définissent les acteurs, de retrouver leurs intérêts et leurs identités.

Cette démarche constructiviste, qui consiste à identifier la manière dont se définissent les intérêts d'un acteur comme par exemple l'Etat, n'est pas sans poser problème aux réalistes/rationalistes. En effet, dans sa version simplifiée, l'approche réaliste (ou néoréaliste) du système international ignore le plus souvent les politiques intérieures, préférant appréhender les Etats comme des entités uniques et semblables; prenant rarement en compte les recherches visant à identifier les facteurs intérieurs influant sur le comportement international, les réalistes comprennent les intérêts comme une émanation de la place de l'Etat dans une hiérarchie internationale du pouvoir : pour eux, les grandes puissances poursuivent une stratégie des équilibres, les puissances intermédiaires contribuent à cet équilibre ou suivent le mouvement et les Etats dépendants voient leurs intérêts dictés par leurs « patrons » ou par des puissances dominantes (6). Par suite, sont exclus d'autres aspects, tels que l'influence des débats sur la politique intérieure et la culture politique ou encore le poids des perceptions différentes sous-jacentes.

En revanche, les chercheurs constructivistes ne manquent pas d'étudier les différents aspects de la politique internationale, si bien que certains en sont même venus à reprocher aux études de sécurité constructivistes de ne s'attacher qu'à des phénomènes marginaux et non pertinents et de laisser le soin aux seuls chercheurs réalistes d'aborder les « vraies » questions (7). On pourrait répondre à cette critique par la mise en avant du caractère radicalement « réducteur » des recherches réalistes, des recherches qui ne permet-

(5) Roxanne DOTY, « Foreign Policy as Social Construction : A Post-positivist Analysis of US Counterinsurgency Policy in the Philippines », *International Studies Quarterly*, vol. 37, n° 3, septembre 1993, pp. 297-320; Martin HOLLIS/Steve SMITH, *Explaining and Understanding International Relations*, Clarendon Press, Oxford, 1991.

(6) Bien évidemment, les choses peuvent être plus complexes, ainsi que le révèle la polémique sur les comportements contribuant ou consentant à cet équilibre. Toutefois, la condition de départ reste la même.

(7) John MEARSHEIMER, « The False Promise of International Institutions », *International Security*, vol. 19, n° 3, hiver 1994-1995, pp. 5-49.

tent pas une analyse approfondie des comportements de l'Etat. Toutefois, le choix est fait ici de rester plus nuancé et d'affirmer la complémentarité des recherches réalistes/rationalistes et des recherches constructivistes : l'adjonction des deux approches est nécessaire pour répondre à la fois aux « comment » et aux « pourquoi » et ainsi avoir une vision plus globale.

Mais revenons à la manière dont procèdent les constructivistes dans leurs recherches sur la sécurité. La plupart des études constructivistes combinent les postulats suivants :

- les acteurs sur la scène politique internationale – qu'ils soient ou non des Etats – représentent des « constructions sociales », issues du processus historique complexe et comprenant des dimensions sociales, politiques, matérielles et idéologiques ;
- ces acteurs sont modelés et remodelés par des pratiques politiques qui ont généré une compréhension sociale partagée, dotant chaque acteur d'une identité et d'intérêts interdépendants et variables ;
- le système international n'est pas statique et immuable et ses structures ne sont pas déterminantes pour les acteurs puisqu'elles sont également et avant tout des constructions sociales ;
- la connaissance que nous avons des acteurs, des structures et des pratiques des politiques dans le monde n'est pas objective dans la mesure où l'organisation et l'explication des « événements » dans le monde sont générées par des processus sociaux englobant à la fois les observateurs et les acteurs sociaux ;
- les méthodologies utilisées dans ces recherches analysent, d'une part, les appréciations que les acteurs ont de l'organisation de leur monde social et, d'autre part, les relations entre ces différentes appréciations et les structures et pratiques sociales qui les conditionnent ;
- l'objectif de la théorie n'est pas l'explication, voire la prédiction, dans un contexte transhistorique et généralisable, de la causalité, mais plutôt la compréhension d'un contexte et la connaissance pratique.

Chacun de ces postulats recèle une dimension philosophique trop importante pour être abordée ici. Pris ensemble, ils ont donné lieu à une grande diversité dans les recherches constructivistes et critiques, au cœur desquelles se sont notamment démarqués trois thèmes en matière de sécurité :

1) Comment les intérêts de l'Etat se forment-ils en matière de prolifération des armements, de contrôle de l'armement et de désarmement ?

2) Comment l'identité des Etats se définit-elle – et quelle est l'influence des « facteurs culturels » dans la détermination de la menace et des réponses appropriées en matière de politique de sécurité ?

3) Comment les « objets » de référence en matière de sécurité sont-ils conceptualisés, et qui considère-t-on comme les acteurs pertinents dans les politiques de sécurité ?

Pour répondre à ce genre de questions, il est nécessaire d'examiner l'élaboration même (et l'origine) de la menace, d'évaluer dans quelle mesure les idées et les croyances influent sur la politique de sécurité et d'analyser comment « l'objet » reconnu est lui-même construit et contesté.

FORGER LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ : PROLIFÉRATION DES ARMES,
CONTRÔLE DE L'ARMEMENT ET DU DÉSARMEMENT

Une manière habituelle de marginaliser les recherches constructivistes est de leur reconnaître une utilité seulement dans des domaines de recherches périphériques aux principaux sujets de préoccupations des études de sécurité. Cette critique est loin de s'avérer pertinente car l'approche constructiviste a démontré son utilité dans la compréhension des sujets traditionnels des études de sécurité et, en particulier, dans l'étude de la prolifération des armements, du contrôle de l'armement et du désarmement (tant en matière d'armes traditionnelles que d'armes de destruction massive).

La question fondamentale qui se pose en matière d'armement est la suivante : comment se fait-il que certains types d'armes (détenues par certains acteurs) deviennent des menaces exigeant la prise de mesures appropriées, et pas d'autres types d'armes ? Rétorquer simplement que les armes ne représentent une menace que par rapport à leur potentiel de destruction et leur utilisation probable n'est pas satisfaisant, si l'on considère par exemple que les armes nucléaires russes étaient (ou sont) une menace pour les Américains et non celles des Britanniques, dans un contexte où les armes chimiques et les mines antipersonnel ont été bannies par un traité international (qui n'est pas universellement respecté) n'incluant pas les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Les chercheurs constructivistes trouvent des éléments de réponse dans le constat d'après lequel l'ensemble du problème de la prolifération des armes relève d'une construction sociale qui met en exergue certains aspects des armes, en minimisant, voire en occultant, d'autres aspects. À titre d'exemple, on peut citer le travail de Richard Price, qui montre comment les images populaires de l'horreur et de la capacité destructrice des armes chimiques, ravivant des souvenirs de la Première Guerre mondiale, ont conduit à la Convention de 1993 bannissant la possession et l'utilisation des armes chimiques : il apparaît dans cet exemple, que la perception des armes chimiques n'est pas en rapport avec leur pouvoir destructeur, lequel n'est pas plus important que celui d'armes hautement explosives (8). Dans le même registre, David Mutimer explique que l'évocation du « problème » de la prolifération des armes (et ses solutions, comme la politique américaine

(8) Richard M. PRICE, *The Chemical Weapons Taboo*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 1997.

de lutte contre la prolifération) se fait généralement à partir de métaphores biologiques reprenant le champ lexical de la dissémination d'une maladie, de telle sorte qu'est totalement occulté le fait que ces armes sont répandues par quelqu'un dans un but bien précis; autrement dit, la référence au concept de prolifération n'est posée qu'en termes de détenteurs « bons » et responsables et de détenteurs « mauvais » ou irresponsables et il est fait totalement abstraction des acteurs détenant les plus grands moyens de destruction à travers le monde (9). Ce phénomène se retrouve pour tout ce qui a trait à la non-utilisation des armes nucléaires et à l'interdiction des mines antipersonnel (10).

Ces exemples ne supposent pas que les acteurs rationnels (Etats ou décideurs) restent à l'écart du processus de construction sociale : la manière dont ces acteurs caractérisent les armes sert en fait à promouvoir leurs intérêts prédéfinis. Bien entendu, la construction spécifique d'un problème comme, par exemple, celui des armes nucléaires est conditionnée par des intérêts particuliers puisqu'il n'existe pas de construction politiquement neutre; certains acteurs peuvent également avoir un pouvoir discursif prépondérant dans le processus de construction. Cependant, la construction elle-même échappe à une explication purement rationaliste et orientée uniquement sur l'Etat. Une bonne illustration de cela est la Convention bannissant les mines terrestres : non seulement le pouvoir de destruction de ces mines est largement dépassé par d'autres armes conventionnelles, mais en outre les militaires d'Etats importants se sont fortement opposés, dans les années 1990, à leur bannissement, préférant plutôt des restrictions quant à leur utilisation et à leur type (mines se désactivant ou se détruisant elles-mêmes, et étant correctement marquées et répertoriées); pourtant, ces mines ont été stigmatisées par la construction d'un discours sur la guerre « civilisée », qualifiant les mines d'« inhumaines » et il convient de souligner que les principaux contributeurs à cette construction discursive ont été des acteurs non gouvernementaux (comme la campagne internationale pour interdire les mines) et quelques Etats occidentaux (comme le Canada, la Norvège, l'Autriche et la Suisse) (11), ce qui a abouti à un traité approuvé, en octobre 2001, par 142 signataires (avec, par la suite, 122 ratifications et accessions).

L'analyse du rôle des acteurs non gouvernementaux, qui est l'un des aspects importants de l'approche constructiviste des questions de sécurité, témoigne de la nécessité d'une étude sociologique du système international :

(9) David MUTIMER, *The Weapons State : Proliferation and the Framing of Security*, Lynne Reinner Publishers, Boulder, Colorado, 1999.

(10) Nina TANNENWALD, « The Nuclear Taboo : The United States and the Normative Basis of Nuclear Non-Use », *International Organization*, vol. 53, n° 2, été 1999, pp. 433-68.

(11) Andrew LATHAM, « The Politics of Stigmatization : Global Cultural Change and the Transnational Campaign to Ban Antipersonnel Landmines », étude non publiée, 1999; Richard PRICE, « Reversing the Gun Sights : Transnational Civil Society Targets Land Mines », *International Organization*, vol. 52, n° 3, été 1998, pp. 613-644.

même si certaines analyses constructivistes se limitent à une « sociologie étatique », comme celle d'Alexander Wendt (12), il existe des discours constructivistes plus larges, défendant une approche authentiquement sociologique, dans laquelle toute une série d'acteurs (Etats, institutions internationales, ONG, individus) peuvent, dans certaines circonstances, jouer chacun un rôle dans la construction des politiques de sécurité.

Cette approche sociologique au sens large est extrêmement pertinente lorsqu'on étudie comment a émergé la problématique des armes légères et de petit calibre. Dans ce domaine, les intérêts dominants de l'Etat sont – à quelques exceptions près – relégués derrière la complexité d'une multitude d'autres intérêts à plusieurs facettes. Différentes approches tentent de cerner le problème en fonction de la perspective choisie : les armes légères et de petit calibre peuvent être assimilées au problème du contrôle des armements, de la criminalité, de la santé publique, de l'humanitaire et des droits de l'homme ou du développement socio-économique. Dans chacune de ces différentes optiques, l'accent est mis sur les différentes répercussions de la prolifération et de l'utilisation des armes légères, suggérant chaque fois un ensemble de solutions politiques appropriées. Et chacune de ces optiques rassemble des partisans gouvernementaux et non gouvernementaux, constituant une matrice complexe qui participe à l'élaboration d'une politique nationale et globale dont les intérêts initiaux ne sont pas d'emblée clairement définis et dont le pouvoir discursif n'appartient pas exclusivement à un acteur (13). En ce qui concerne les armes légères, on observe ainsi que des pays ayant des intérêts géopolitiques plus ou moins semblables (Etats-Unis, France, Royaume-Uni) ont défendu des positions radicalement différentes lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à ce type d'armes ; quant à l'élaboration, par l'Union européenne, d'une approche commune (et restrictive) du problème des armes légères, elle est une illustration de la manière dont les intérêts de l'Etat se construisent à partir d'interactions entre les Etats et en collaboration avec des acteurs non gouvernementaux. Ce dernier exemple est d'autant plus frappant que dix ans auparavant, aucun des Etats membres de l'UE ne pouvait même prétendre avoir une politique claire dans le domaine des armes légères (14).

(12) Alexander WENDT, « Collective Identity Formation and the International State », *American Political Science Review*, vol. 88, n° 2, juin 1994, pp. 384-396.

(13) Keith KRAUSE, « Norm-Building in Security Spaces : The Emergence of the Light Weapons Problematic », note de recherche du Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale, Université de Montréal-McGill University, 2001.

(14) Keith KRAUSE, « Multilateral Diplomacy, Norm-Building and UN Conferences : The Case of Small Arms and Light Weapons », *Global Governance*.

FORGER LES IDENTITÉS :
CULTURE ET POLITIQUES DE SÉCURITÉ

L'analyse des causes culturelles (au sens large) de la politique de sécurité et de la stratégie militaire n'est en rien une nouveauté. Les études menées en la matière s'articulent le plus souvent autour de ce que l'on appelle « culture stratégique » et soulignent à la fois l'empreinte historique et l'influence des facteurs institutionnels sur les stratégies militaires établies par l'Etat. Une bonne illustration de ce type d'approche réside dans l'analyse de la manière dont les Britanniques, se considérant comme invulnérables, ont infléchi leur politique de défense pendant la période de l'entre-deux-guerres ou encore dans l'étude de la construction, par les Français, de la Ligne Maginot, en réaction à l'échec des politiques offensives qui avaient entraîné tant de morts et de destructions pendant la Première Guerre mondiale (15).

De récents travaux ont élargi cette approche : ils prennent en compte non seulement la culture stratégique et les institutions militaires, mais aussi la « culture de sécurité » dans un sens beaucoup plus vaste – considérant l'ensemble des facteurs historiques et politiques qui peuvent influencer la manière dont les acteurs et les élites perçoivent, organisent et développent les intérêts de l'Etat dans les domaines de la sécurité, de la stabilité, de la guerre et de la paix (16). Le concept de « culture » est compris dans la plupart de ces études au sens large, afin de reprendre l'ensemble des idées qui peuvent conditionner la compréhension d'une situation donnée. Ces idées couvrent un large spectre, allant des perceptions les plus générales comme celles de la place de l'Etat dans le monde (superpuissance, empire) aux traditions spécifiques locales régissant les négociations et la prise de décision. Bien que la recherche se concentre sur la manière dont les facteurs culturels participent à la définition des intérêts et des politiques de l'Etat (comme dans la section précédente), l'analyse va plus loin, puisque les facteurs culturels sont généralement considérés comme constitutifs de l'identité de l'Etat : en d'autres termes, l'identité d'un acteur social (qu'il s'agisse d'un individu ou d'un état) se nourrit aussi de certaines idées ou croyances. Par exemple, être musulman implique que l'on ne reconnaît qu'un seul Dieu, Allah, et que l'on suit certaines pratiques religieuses : ignorer ces croyances et pratiques équivaldrait à ne pas être musulman.

(15) Pour une contribution récente, cf. Elizabeth KIER, *Imagining War*, Princeton University Press, Princeton, 1997.

(16) Cf. Keith KRAUSE (dir.), *Culture and Security : Multilateralism, Arms Control and Security Building*, Frank Cass, Londres, 1999 ; Peter KATZENSTEIN (dir.), *The Culture of National Security*, Columbia University Press, New York, 1996 ; Jutta WELDES/Mark LAFFY/Hugh GUSTERSON/Raymond DUVALL (dir.), *Cultures of Insecurity*, University of Minnesota Press, Minneapolis, 1999. Pour une relecture critique, cf. Michael DESCH, « Culture Clash : Assessing the Importance of Ideas in Security Studies », *International Security*, vol. 23, n° 1, été 1998, pp. 141-170.

On peut illustrer la pertinence de ce raisonnement dans le domaine des Relations internationales (17) à partir de la manière dont les gouvernements chinois et indien parviennent à négocier certains arrangements en matière de sécurité en fonction des croyances que chacun entretient quant au rôle de l'Etat : l'opposition de la Chine à des mesures de sécurité impliquant le principe de réciprocité (dans laquelle les intervenants sont considérés comme formellement égaux) (18) s'explique en partie par son comportement hégémonique et son statut historique d'empire par rapport à la plupart de ses Etats voisins d'Asie du Sud-Est (se considérant comme le centre d'un processus politique et reléguant les autres pays « subalternes » à la périphérie de ce processus, la Chine négocie des mesures de sécurité bilatérales) ; l'Inde se définissant comme un Etat pluri-ethnique et multi-religieux, elle rejette (sans prendre en compte d'autres considérations), dans le conflit qui l'oppose au Pakistan au sujet du Cachemire, toute solution revendiquant un *distinguo* ethnique et religieux, car cela équivaldrait à nier la nature même de son identité.

La construction d'un ordre sécuritaire subit également des influences culturelles émanant des cultures politiques domestiques et de leurs différentes traditions d'autorité et de négociation. Par exemple, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) fonctionne selon un mode qualifié d'« *ASEAN way* », qui s'inspire directement des « us et coutumes » des Javanais pour régler leurs différends (*musyawarah*) et créer un consensus : en d'autres termes, la tradition javanaise consistant à résoudre les conflits, à concilier les intérêts divergents et à prendre des décisions sans un débat direct a été intégrée dans la diplomatie ASEAN pour traiter les conflits survenant parmi les membres de cette association. Un second exemple des influences exercées par la culture politique domestique est fourni par les exigences inhérentes aux pratiques actuelles en matière de contrôle des armements : l'accent mis sur des principes sous-jacents tels que la transparence, la vérification, et l'instauration de la confiance renvoie directement à une culture occidentale de politique encadrée par le concept de l'Etat de droit ; ailleurs, ces principes prennent un autre sens (ainsi, dans certaines régions et même dans certaines langues, la transparence est assimilée à la nudité ou à la crédulité) et un leader, voire un Etat, qui tenterait de les imposer hors du cadre culturel où ils ont été conçus ferait un choix inapproprié.

Après avoir constaté combien les influences culturelles sont profondément enracinées, il convient d'analyser de quelle manière s'élaborent les politiques internationales, ainsi que l'importance de l'identité des différents acteurs. En la matière, les influences culturelles ne doivent pas être considérées

(17) A moins d'une autre indication, ces exemples sont tirés des études parues dans *Culture and Security*, sous la direction de Krause.

(18) Cf. également Alastair Iain JOHNSTON, *Cultural Realism*, Princeton University Press, Princeton, 1995.

comme figées et immuables, ou comme évoluant lentement. Au contraire, l'un des aspects les plus intéressants dans l'approche constructiviste des études de sécurité est justement d'observer comment un ensemble de croyances et d'idées peut changer, parfois rapidement, avec des répercussions dramatiques dans les comportements internationaux. A ce titre, le cas de Mikhaïl Gorbatchev avec sa politique de « nouvelles réflexions » et l'effondrement de l'Union soviétique, qui a déjà été analysé à plusieurs reprises, est exemplaire (19). Pour des réalistes structuralistes et bien d'autres chercheurs en Relations internationales, de tels bouleversements fondamentaux dans l'identité de l'Etat sont soit impossibles (« *les identités ne peuvent qu'évoluer lentement et elles ne sont pas importantes pour expliquer les phénomènes* », a déclaré publiquement Robert Keohane), soit inadéquats puisque les relations amis-ennemis sont conditionnées par les capacités (y compris militaires) et non par les intentions, les croyances ou les valeurs. Par suite, il n'est pas étonnant que les études de sécurité constructivistes se soient principalement attachées à démontrer précisément le contraire.

DÉFINIR DE NOUVEAUX OBJETS DE RÉFÉRENCE : LA SÉCURITÉ HUMAINE ET SOCIÉTALE

L'Etat a longtemps été au premier plan des études de sécurité, en tant qu'acteur central : depuis Hobbes, l'objectif principal de la politique de l'Etat est de garantir sa sécurité contre toute menace externe. Il est néanmoins aussi possible d'étudier d'autres « objets » de référence de la sécurité, dans une optique rationaliste ou réaliste : Barry Posen, par exemple, soutient que la logique du dilemme de la sécurité est également valable pour les groupes ethniques en conflit et d'autres, tels que Chaim Kaufmann, vont jusqu'à présenter une politique de partition (avec des transferts de population) comme une solution à ce problème (20); à une plus grande échelle, le « choc des civilisations » décrit par Samuel Huntington peut s'inscrire dans une logique de *Realpolitik* à un niveau global.

Remplacer l'Etat au centre de l'analyse équivaudrait *prima facie* à adopter une approche constructiviste, même si la plupart des études constructivistes sur la sécurité considèrent aussi l'Etat comme objet principal. En réalité, le fait de ne plus traiter l'Etat comme un objet central de la sécurité et de concentrer l'analyse sur des objets tels que la société ou l'individu a constitué une étape de dépassement du constructivisme, annonçant l'approche critique des études de sécurité : autrement dit, les recherches procè-

(19) Cf. Jeffrey CHECKEL, *Ideas and International Political Change : Soviet/Russian Behavior and the End of the Cold War*, Yale University Press, New Haven, 1997; Robert D. ENGLISH, *Russia and the Idea of the West : Gorbachev, Intellectuals, and the End of the Cold War*, Columbia University Press, New York, 2000.

(20) Barry POSEN, « The Security Dilemma and Ethnic Conflict », *Survival*, vol. 35, n° 1, printemps 1993, pp. 27-47; Chaim KAUFMANN, « Possible and Impossible Solutions to Ethnic Civil Wars », *International Security*, vol. 20, n° 4, printemps 1996, pp. 136-175.

dant de la sorte ne peuvent pas nécessairement être assimilées à des études de sécurité constructivistes et émanent peut-être plutôt d'un courant social post-moderne ou post-structuraliste.

Ce type nouveau d'approche s'intéresse généralement à la sécurité humaine et sociétale, c'est-à-dire qu'il considère soit la société soit l'individu comme référent principal pour analyser la sécurité. Trois questions sont alors récurrentes :

- 1) Qu'est-ce qui est menacé ? Quel est l'objet référent de la sécurité ?
- 2) De quelle nature sont les menaces pour la sécurité humaine et sociétale ?
- 3) Quelle est la convergence entre la sécurité de l'Etat et la sécurité de la société ou des individus ?

Pour reprendre les propos de Barry Buzan et de Ole Waever, l'objet référent de la sécurité sociétale est la société et la principale menace que doit affronter une société porte sur les différentes dimensions de son identité (la langue, la foi, l'expression culturelle), lesquelles lui permettent de se distinguer des autres groupes (21). Les menaces portant atteinte à l'identité d'une société peuvent avoir différentes origines, parmi lesquelles deux principales ont été identifiées. La première est la migration et les transformations sociales entraînées par l'intégration de populations immigrantes (22); néanmoins, considérer la migration comme une menace pour la sécurité pose un problème car cela équivaldrait à figer le concept de la société en le rendant statique, alors qu'historiquement, toutes les sociétés ont radicalement transformé leur identité depuis l'intérieur, même en l'absence d'une migration venue « d'en dehors » : il suffit d'observer la manière dont les groupes ayant émigré (tels que les Allemands d'Amérique du Nord) conservent une image figée de leur culture natale, ne reflétant en rien la réalité contemporaine, pour mesurer combien et à quelle vitesse une société peut changer. Buzan, Waever et d'autres travaillant dans ce domaine sont conscients de ce problème et répondent que leur objectif principal est d'étudier les acteurs pouvant parler et agir dans le domaine de la sécurité, d'examiner comment on « sécurise » des phénomènes tels que la migration sans s'appuyer sur des mesures politiques proposées à cet effet. Il n'en reste pas moins que se concentrer sur d'autres objets référentiels que l'Etat permet de mettre en évidence ce genre de tension politique. Les conflits entre les différentes communautés constituent une seconde menace pour la sécurité sociétale, surtout quand un groupe dominant cherche, soit par le contrôle de l'appareil de

(21) Comme il est écrit, « the security of society can be threatened by whatever puts its identity into jeopardy », in Ole WÆVER/Barry BUZAN/Morten KELSTRUP/Pierre LEMAITRE (dir.), *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, Pinter Publishers, Londres, 1993, p. 42. Cf. également Barry BUZAN/Ole WÆVER/Jaap DE WILDE, *Security : A New Framework for Analysis*, Lynne Rienner, Boulder, 1998.

(22) Cf. Jef HUYSMANS, « European Union and the Securitization of Migration », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n° 5, décembre 2000, pp. 751-777; Didier BIGO, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude », *Cultures et conflits*, n° 31-32, automne-hiver 1998, pp. 13-38.

l'État, soit par la violence, à soumettre d'autres groupes en supprimant leurs droits : le Kosovo est une excellente illustration de cela, dans la mesure où l'objectif de la politique serbe n'a pas été nécessairement d'anéantir physiquement tous les Albanais kosovars, mais de les empêcher de manifester leurs droits sociaux-culturels et de préserver leur identité (23).

Le concept de « sécurité humaine », en plaçant l'individu au centre de l'analyse et en se concentrant sur les menaces pesant sur le bien-être et la sécurité physique de l'individu, va plus loin dans l'approche critique. La définition la plus large de la sécurité humaine (formulée en 1994 par le PNUD) comprend des aspects tels que l'alimentation, la santé, la communauté ajoutant des dimensions personnelles et environnementales à la sécurité humaine. Une définition plus restrictive, émise par le Canada et ses partenaires dans le cadre du « Réseau de la sécurité humaine », se concentre sur les conflits induisant la violence et sur la protection des civils et des groupes vulnérables (femmes, enfants). En politique étrangère, les dossiers tels que l'interdiction des mines antipersonnel et des enfants soldats, la limitation de la prolifération des armes légères ou encore le soutien à la création de la cour criminelle internationale ont été au cœur des préoccupations de la sécurité humaine (24). En revanche, et par contraste avec les autres concepts développés dans cet essai, la notion de sécurité humaine était d'abord présentée par les États et non par les chercheurs, rendant ainsi sa manifestation et son évolution particulièrement intéressante pour ces derniers (25).

Les deux concepts de sécurité humaine et de sécurité sociétale mettent en évidence la manière dont les États peuvent créer un climat d'insécurité pour leurs citoyens (groupes ou individus), soit en étant incapables de protéger leurs droits ou leurs personnes, soit en les persécutant. C'est ainsi que les recherches (et les politiques) en la matière se démarquent clairement d'une approche réduite à la sécurité de l'État, approche qui passe le plus souvent sous silence les différentes menaces qui pèsent aujourd'hui sur les individus et les communautés. Il n'est cependant pas facile de rompre le lien avec l'État. D'ailleurs, certains argumenteront que les concepts de sécurités humaine et sociétale ne prennent en réalité tout leur sens que lorsque l'État – dans sa conception moderne – échoue dans sa première mission, qui est de sécuriser ses citoyens. L'idée de la sécurité humaine peut précisément être invoquée pour revendiquer une forme active d'interventionnisme (au nom de la protection des individus), qui est comprise dans certaines régions du Sud comme une autre forme de néo-impérialisme occidental (26). Dans

(23) Pour une approche globale, cf. Badredine ARFI, « Ethnic Fear : The Social Construction of Insecurity », *Security Studies*, vol. 8, n° 1, automne 1998, pp. 151-203.

(24) Cf. <http://www.humansecuritynetwork.org/menu-f.asp> : United Nations Development Program, *Human Development Report 1994*, Oxford University Press, New York, 1994, pp. 22-46.

(25) Cf. Jean-François RIOUX (dir.), *La Sécurité humaine*, L'Harmattan, Paris, 2002; Astri SUHKRE, « Human Security and the Interests of States », *Security Dialogue*, vol. 30, n° 3, 1999, pp. 265-276.

(26) Cf. le rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, *La Responsabilité de protéger*, CRDI, Ottawa, décembre 2001.

les deux cas, les concepts de sécurité entraînent des conséquences politiques évidentes. En ce sens, l'importance des sécurités humaine et sociétale dans l'approche constructiviste des études de sécurité réside précisément dans la manière dont ces deux concepts soulignent les aspects normatifs, souvent dissimulés, du principal courant réaliste du concept de sécurité.

CONCLUSION

Dans cet essai, les principales contributions à l'approche critique/constructiviste des études de sécurité ont été brièvement reprises, même si inévitablement certains courants de recherches importants n'ont pas été évoqués (27). Il est dorénavant reconnu que les approches constructivistes sont devenues incontournables dans les études de sécurité contemporaines, à la fois parce qu'elles présentent des problèmes récurrents sous un éclairage nouveau (comme les conflits intercommunautaires, analysés sous l'angle de l'identité ou encore le fait que certaines armes représentent une menace et d'autres non) et aussi parce qu'elles se penchent sur des problèmes qui sont écartés dans les approches rationalistes et réalistes (sécuriser les politiques de migration ou considérer les préoccupations de la sécurité humaine).

Il existe bien évidemment un grand débat visant à déterminer comment (et s'il possible de le faire) concilier l'approche constructiviste et rationaliste, mais l'intention de cet article n'était pas de prendre position sur ce sujet. Deux aspects devraient cependant être clairement admis. Tout d'abord, les approches constructivistes se révèlent souvent plus pertinentes, par rapport aux approches réalistes/rationalistes, pour les décideurs politiques, lorsque ceux-ci appréhendent les problèmes pratiques et il serait donc faux de prétendre qu'elles n'ont aucune utilité politique. En second lieu, toute tentative d'imposer des programmes de recherches sur les études de sécurité écartant l'une des deux approches serait, d'un point de vue conceptuel et même pratique, totalement irrecevable.

(27) Deux en particulier se réclament des notions « foucauldienne » sur la gouvernance et la surveillance (notions qui ont été largement développées en France par Didier Bigo et ses collègues), et de l'importance des identités collectives dans les relations de sécurité. Cf. également Emanuel ADLER/Michael BARNETT (dir.), *Security Communities*, Cambridge University Press, Cambridge, 1998; Bruce CRONIN, *Community Under Anarchy : Transnational Identity and the Evolution of Cooperation*, Columbia University Press, New York, 1999.